

PREMIO COMBAT 2017 PRIZE

Art. 1 – FINALITÉ

L'Association Culturelle Blob ART organise un concours qui vise à la promotion et à la valorisation de l'Art Contemporain. Le concours prévoit la sélection de 80 oeuvres réparties en cinq sections - **Peinture, Art Graphique, Photographie, Vidéo, Sculpture et Installation**, la réalisation d'une exposition des finalistes, la publication d'un catalogue, l'attribution de prix en argent, un Prix Spécial décerné par Comune di Livorno et quatre Prix Spécial décerné par Lucca Art Fair. L'exposition et la remise des prix aura lieu à Livorno, Italie, au "**Museo Civico G. Fattori ex Granai di Villa Mimbelli**" du **24 de Juin au 15 de Juillet 2017**.

Art. 2 - CRITÈRES D'ADMISSION

Le prix est ouvert aux artistes contemporains de toutes les nationalités. Le sujet est libre et il n'y a pas de limites d'âge pour participer. Les sections du concours sont:

SECTION PEINTURE

Les critères fondamentaux de sélection seront la qualité, la recherche, l'originalité et la contemporanéité. Il n'y a pas de contraintes de sujet, ni de technique ou de style; les représentations seront admises à condition qu'il s'agisse d'oeuvres de peinture. Par le terme "oeuvre de peinture" on entend ici n'importe quel emploi ou application manuelle de huile, détrempe, acrylique, vernis industriel, encre, gravure, graphite, aquarelle, vinyle sur quelconque support, même si imprimé à l'avance; l'utilisation du collage et des applications multi-matériaux est aussi admise. Chaque côté de l'oeuvre ne peut pas excéder 200 cm.

SECTION ART GRAPHIQUE – PAPIER

Cette catégorie est ouverte seulement aux oeuvres sur papier et carton. Les critères fondamentaux de sélection seront la qualité, la planification du projet, la recherche, l'originalité et la contemporanéité de l'oeuvre. Les techniques qui peuvent être utilisées sont les suivantes: dessin, aquarelle, gouache, collage, divers types d'imprimerie, à plat, digitale, en relief, câble (giclée, offset, xylographie, gravure, lithographie, sérigraphie etc.), créations graphiques sur ordinateur et autres techniques mixtes. On ne peut pas excéder la mesure maximale de 152x122 cm.

**Les oeuvres admises à la sélection finale de la section Art Graphique pourront être envoyées sans cadre ou enroulées. En cas de assemblage ou encadrement, tous les frais seront à la charge de l'Association Culturelle Blob ART.*

SECTION PHOTOGRAPHIE

Les critères fondamentaux de sélection seront la qualité formelle et l'originalité conceptuelle de l'oeuvre dont le sujet est libre. On admettra des photographies en support analogique et en format numérique, noir et blanc ou en couleurs et toutes les expressions de l'art de la photographie. Chaque côté de l'oeuvre ne peut pas excéder cm 150.

SECTION SCULPTURE ET INSTALLATION

Les critères fondamentaux de sélection seront la qualité, la recherche, l'originalité et la contemporanéité de l'oeuvre. Dans cette section on admettra des oeuvres réalisées avec n'importe quel matériel, brut ou manipulé, media, objets et formes d'expression traditionnelles ou innovatrices (sound art, installations cinétiques, installations vidéo et audio, etc.). Les oeuvres peuvent être interactives et donc comprendre mouvements mécaniques ou électriques, sons, lumières et vidéos, utilisés individuellement ou associés. L'inscription peut être effectuée par vidéo, photographie ou fichier audio. Les mesures maximales sont: base 4 mètres, profondeur 3 mètres, hauteur 3 mètres.

SECTION VIDÉO

Dans la section vidéo on admettra des oeuvres d'art-vidéo et animations expérimentales, recherche vidéo, vidéo-danse, vidéo-théâtre, vidéo musicaux, vidéo abstraits, vidéo portraits, portraits de villes et similaires, à l'exclusion de la fiction. Les vidéos doivent avoir une durée minimale de 1 minute et maximale de 30 minutes. Pour l'exposition finale on doit présenter les oeuvres originales sur DVD en haute définition et en format compatible avec les plus diffus instruments de lecture.

Art. 3 - CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'inscription est ouverte aux artistes intéressés **jusqu'au 15 Avril 2017** et peut être effectuée en utilisant une des modalités suivantes:

a) **ONLINE** Au lien <http://www.premiocombat.it/register> on accède directement au formulaire d'adhésion en ligne.

En remplissant le formulaire il est possible de choisir sa propre section et de télécharger les oeuvres, choisissez:

Section Peinture - Section Art Graphique - Section Photographie pour le téléchargement de IMAGES

Section Vidéo - Section Sculpture/Installation pour le téléchargement de IMAGES, fichiers AUDIO et VIDÉO.

b) **PAR POSTE** (le cachet de la poste faisant foi pour les inscriptions effectuées par poste): Remplissez entièrement le formulaire d'adhésion* (qui est disponible en ligne ou doit être demandé au bureau de l'Association Culturelle Blob ART, Corso Amedeo 118, 57125 Livorno, Italie – Tel : 00390586 881165, e-mail : info@premiocombat.it).

Joignez un CD-ROM contenant : un bref curriculum vitae dans lequel vous indiquerez votre formation et les expositions auxquelles vous avez participé; une image de l'oeuvre à présenter en JPG ou TIFF, 300 dpi, RGB; une description de l'oeuvre en précisant prénom et nom de l'artiste, titre, date, technique et dimension de l'oeuvre (hauteur x base x éventuelle profondeur). Vous pouvez aussi bien envoyer une photographie de l'oeuvre (dimensions min. 10x15, max. 21x30) en spécifiant au derrière prénom et nom de l'artiste, titre, date, technique et dimension (hauteur x base x éventuelle profondeur).

Si l'on s'inscrit dans la section Vidéo et Sculpture/Installation, on peut envoyer un dvd du vidéo de la durée minimale de 1 minute et maximale de 30 minutes dans les formats qui sont compatibles avec les plus diffus instruments de lecture (wmv, mpeg, mp4, avi, mov, flv).

Si l'on choisit de s'inscrire par poste, toute la documentation doit être envoyée, à la charge des demandeurs, en enveloppe fermée, par poste, courrier ou remise directement à:

ASSOCIAZIONE CULTURALE Blob ART
Corso Amedeo 118
57125 LIVORNO – ITALIA
(en spécifiant **PREMIO COMBAT**)

Art. 4 – FRAIS D'ADHÉSION

Les frais d'adhésion, à partielle couverture des frais d'organisation, sont de **Euro 50 (cinquante) pour 1 oeuvre** et **Euro 40 (quarante) pour chaque oeuvre successive**. Il est possible de présenter plus d'une oeuvre dans une ou toutes les cinq sections. Pour chaque oeuvre, il est nécessaire de remplir un/e nouveau/nouvelle formulaire/page d'inscription. En inscrivant plus d'oeuvres, le paiement sera cumulatif. Il n'y auront pas de frais d'adhésion pour les oeuvres qui sont de soutien à la principale (voir l'art. 5). Le paiement doit être effectué en Euro, sans frais bancaires ou commissions à la charge de l'Organisation. Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

Le paiement peut être effectué:

a) **Online** avec carte de crédit: PAYPAL <http://www.premiocombat.it/register> (si l'artiste n'est pas le titulaire de la carte de crédit il faut spécifier le titulaire et l'artiste à info@premiocombat.it)

b) **Virement bancaire**: Banco Posta, filiale di LIVORNO IBAN IT67 A076 0113 9000 0009 7568 935 – Bic/Swift BPPITRXXX au nom Blob ART ASSOCIAZIONE CULTURALE avec la causal PREMIO COMBAT 2017, nom et prénom de l'artiste.

c) - **Western Union**: adressé à: Prénom: Paolo - Nom: Batoni – Ville: Livorno - Nation: Italie. Il est obligatoire de préciser le code de transaction dans le formulaire d'adhésion.

Art. 5 ŒUVRES EN SOUTIEN

Pour soutenir l'oeuvre proposée pour la compétition, sans coût supplémentaire, afin d'une meilleure compréhension de la poétique de l'artiste, vous pouvez insérer des images supplémentaires d'**autres oeuvres** ou de la même, jusqu'à un maximum de trois, de la manière indiquée à l'article 3 (par poste ou en ligne). Les oeuvres qui sont présentées en soutien de la principale, ne participeront pas à la sélection.

Art. 6 – PUBLICATION DES ŒUVRES

Toutes les oeuvres des participants à la section Peinture, Photographie, Art Graphique, Vidéo et Sculpture et

Installation seront publiées avec leurs description sur le site du Prix (les trois oeuvres de soutien aussi), sans frais supplémentaires, quelle que soit la modalité de participation (par poste ou en ligne). Les artistes qui ne désirent pas la publication sur le site peuvent se refuser de donner leurs consentement au moment de la registration : de cette façon, leurs oeuvres ne seront pas visibles publiquement et pourront être visualisées seulement par le Jury.

Art. 7 – JURY ET SÉLECTION

La sélection des oeuvres sera effectuée par un jury artistique composé de six membres. Après une première sélection basée sur les fiches d'inscription, on demandera aux artistes choisis d'envoyer les oeuvres pour la réalisation d'une exposition collective. Les oeuvres sélectionnées seront 30 pour la section Peinture, 10 pour la section Art Graphique, 20 pour la section Photographie, 10 pour la section Vidéo et 10 pour Sculpture et Installation. Les frais de transport (livraison au siège de l'Association et retour chez les artistes) sont à la charge des participants. Parmi les oeuvres sélectionnées, le jury désignera les gagnants de la section Peinture, Photographie, Art Graphique, Vidéo, Sculpture et Installation et des Prix Spéciaux. Les décisions du jury sont incontestables et sans appel à tous les effet.

Art. 8 – PRIX

Les prix seront répartis comme de suite:

Gagnant Section PEINTURE 6.000 euros

Gagnant Section PHOTOGRAPHIE 6.000 euros

Gagnant Section ART GRAPHIQUE 4.000 euros

Gagnant Section SCULPTURE ET INSTALLATION 4.000 euros *

Gagnant Section VIDÉO 4.000 euros *

** (L'oeuvre gagnante restera de propriété de l'artiste)*

Prix Spécial Fattori Contemporaneo - conféré par Comune di Livorno - exposition personnelle au Museo Civico Giovanni Fattori di Livorno

Prix Spécial – Art Tracker - LUCCA ART FAIR Quatre artistes sélectionnés parmi les finalistes du prix dans la catégorie under 35 seront insérés dans la programmation des événements de la manifestation Lucca Art Fair 2018.

* Une retenue à la source de 25% sera effectuée, au titre d'impôt, sur tous les prix en argent, comme prévu par la loi. L'attribution de prix aux auteurs des sections Peinture, Art Graphique et Photographie, a le caractère de rémunération de prestation. Les oeuvres gagnantes de la section Peinture, Art Graphique et Photographie deviendront propriété de l'Association Culturelle Blob ART, l'oeuvre gagnante du Prix Fattori Contemporaneo restera de propriété du Comune di Livorno. Les autres oeuvres, inclus les gagnantes de la section Vidéo, Sculpture et Installation et des Prix Spécial, **resteront de propriété des artistes.**

Art. 9 – PRIX SPÉCIAL FATTORI CONTEMPORANEO

Au cours de sa programmation 2018, Museo Civico Giovanni Fattori promouvra l'artiste gagnant du Prix spécial Fattori Contemporaneo par une exposition personnelle et par la publication d'une catalogue. L'oeuvre gagnante du Prix Fattori Contemporaneo restera de propriété du Comune di Livorno.

Art. 10 - PRIX SPÉCIAL – ART TRACKER - LUCCA ART FAIR

Quatre artistes sélectionnés parmi les finalistes du prix dans la catégorie under 35 seront insérés dans la programmation des événements de la manifestation Lucca Art Fair. Ils feront partie d'un projet curatorial qui sera exposé dans l'édition 2018. Le projet sera coordonné par un curateur under 35 avec la supervision et la coordination générale de l'équipe de la foire.

Art. 11 – ÉTAPES ET DATES D'EXPIRATION

Dernier jour pour l'inscription : **15 Avril 2017**

Annonce des 80 finalistes : **25 Mai 2017**

Exposition des oeuvres finalistes au "Museo Civico Giovanni Fattori ex Granai di Villa Mimbelli" à Livorno : du **24 juin au 15 Juillet 2017**

Annonce des gagnants et cérémonie de remise des prix : **Samedi 15 Juillet 2017**

Art. 12 – CATALOGUE

Le catalogue sera édité par la maison d'édition Sillabe et contiendra 120 pages, 160 images et les critiques du jury en italien et en anglais. On pourra acheter le catalogue pendant l'exposition finale ou en ligne, sur le site de la maison d'édition Sillabe, à l'adresse www.sillabe.it . Il sera offert gratuitement aux finalistes tandis que les autres artistes participants au prix pourront l'acheter à prix réduit.

Art. 13 – RESPONSABILITÉ

L'Association Culturelle Blob ART, même en assurant le plus grand soin des oeuvres reçues, décline toute responsabilité pour éventuels vols, incendies ou dommages aux oeuvres qui pourraient se vérifier pendant toute la durée de la manifestation. Les artistes, s'ils le désirent, doivent assurer personnellement leurs oeuvres.

Art. 14 – CONSENTEMENT

Chaque candidat autorise expressément l'Association Culturelle Blob ART et son représentant légal à traiter les données personnelles comme prévu par la loi italienne 675/96 ("Loi sur la Confidentialité des données") et modifications suivantes D.lgs. 196/2003 (Code Confidentialité), ainsi que la régistration dans banques des données gérées par les sujets décrits ci-dessus. Chaque participant au concours donne gratuitement à l'Association Culturelle Blob ART et à son représentant légal les droits de reproduction des oeuvres et des textes envoyés pour la rédaction du catalogue, l'éventuelle publication sur le site du Prix et les autres formes de communication et activités de l'organisation. Le matériel ne sera pas retourné. Les organisateurs du concours ont droit de décision finale sur tout ce que n'est pas spécifié dans ce règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement si nécessaire. L'adhésion et la participation au Prix comporte la totale acceptation de tous les articles de ce Règlement.